



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Maud TALLET, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

20 septembre 2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

EN EXERCICE :	33
PRESENTS :	25
ABSENTS REPRESENTES :	8
VOTANTS :	33

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Mourad HAMMOUDI

**Présents :**

Mme Maud TALLET, Mme Corinne LEGROS-WATERSCHOOT, M. Michel BOUGLOUAN, Mme Lucie KAZARIAN, M. Guillaume CLIN, Mme Michèle HURTADO, M. Mohammed BOUSSIR, Mme Florence BRETMHINTO, M. Cyrille PARIGOT, Mme Marie SOUBIE-LLADO, Mme Nicole LAFFORGUE, M. Alain LECLERC, M. Johan CENAC, Mme Annabel BARREIRA, M. Mourad HAMMOUDI, Mme Margaux HAPPEL, M. Jérémy NARBONNE, M. Foster ABU, M. Nathaniel GUEDZE, Mme Valentine MASSOLIN, Mme Isabelle SYORD, M. Mathieu LOUIS, M. Jean Paul STERZATI, M. Sébastien MAUMONT, M. Michel COLAS.

**Absents, excusés et représentés :**

M. Daniel GUILLAUME qui a donné pouvoir à Mme TALLET, M. Pascal BAILLY qui a donné pouvoir à M. BOUSSIR, Mme Stéphanie METREAU qui a donné pouvoir à M. BOUGLOUAN, Mme Mialy RASOLO (REBOUL) qui a donné pouvoir à Mme HURTADO, Mme Safia DAVID qui a donné pouvoir à Mme SOUBIE-LLADO, Mme Safia TABAI qui a donné pouvoir à M. Foster ABU, Mme Marlène STABLO qui a donné pouvoir à Mme SYORD, Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme MAUMONT

**Absent excusé non-représenté :**

**082/ OBJET : APPROBATION DES AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT INTERVENUES AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F.) 77**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 018 du Conseil municipal du 21 juin 2021, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les conventions d'objectifs et de financement relatives à la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) « Périscolaire et extrascolaires » pour 2021/2024 avec la C.A.F. 77 ;

**VU** la délibération 015 du Conseil municipal du 12 avril 2021, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les conventions d'objectifs et de financement relative à la prestation de service des A.L.S.H. « Adolescent » pour 2021/2024 avec la C.A.F. 77,

**VU** la délibération 017 du Conseil municipal du 04 avril 2022, par laquelle le Conseil municipal a approuvé les conventions d'objectifs et de financement relatives aux établissements d'accueil de jeunes

enfants (E.A.J.E.) et notamment le multi-accueil « Les bois des enfants et la crèche collective « La faisanderie », pour 2022-2025 avec la C.A.F. 77 ;

**CONSIDÉRANT** que la C.A.F. 77 a adressé à la commune pour signature cinq avenants aux conventions d'objectifs et de financement susvisés ;

**CONSIDÉRANT** que les avenants à ces conventions permettent à la commune de percevoir des financements liés au fonctionnement de ses structures, à savoir :

Pour la petite enfance

- Des journées pédagogiques (jusqu'à 3 par an)
- Du bonus attractivité (revalorisation du régime indemnitaire des personnels)
- Du bonus trajectoire de développement (développement de places supplémentaires)
- Des heures de préparation de l'accueil de chaque enfant

Pour l'enfance et la jeunesse (temps extrascolaires)

- Du bonus trajectoire de développement (développement de places supplémentaires)
- Du complément inclusif (accueil des enfants en situation de handicap)
- D'un complément d'heures pour les mini séjours (+2h)

Pour l'enfance (temps périscolaires)

- Du bonus trajectoire de développement (développement de places supplémentaires)
- Du complément inclusif (accueil des enfants en situation de handicap)
- L'intégration du temps de repas dans la pause méridienne

**VU** l'avis favorable de la Commission éducative du 12 septembre 2024,

**VU** l'avis favorable du Bureau municipal du 16 septembre 2024,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Maud TALLET, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité**

**APPROUVE** les avenants aux conventions d'objectifs et de financement relatives à :

- la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) « Périscolaire »
- la prestation de service des accueils de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) « Extrascolaires » pour 2021/2024
- la prestation de service des A.L.S.H. « Adolescent » pour 2021/2024
- la prestation de service aux établissements d'accueil de jeunes enfants (E.A.J.E.) et notamment le multi-accueil « Les bois des enfants et la crèche collective « La faisanderie », pour 2022-2025

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au Registre des Délibérations, a été transmis au représentant de l'Etat le 08 OCT 2024 publié ou notifié le 09 OCT 2024 et qu'il est donc exécutoire à compter de la dernière date.

Fait à Champs-sur-Marne, le 04 OCT 2024



Le Maire,

Maud TALLET



Le Maire,

Maud TALLET

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.